

LE PAYS DE DINAN ENVIRONNEMENT ET TERRITOIRE

PROFIL ENVIRONNEMENTAL DU PAYS DE DINAN



- Préambule -

-  Après une [présentation générale du Pays](#), le profil environnemental présenté dans les pages qui suivent est abordé sous l'angle de huit thématiques :
-   1. [biodiversité et milieux naturels](#)
-  2. [qualité du cadre de vie \(paysage, patrimoine\)](#)
-   3. [prélèvement des ressources naturelles](#)
4. [production et consommation énergétique](#)
-  5. [risques naturels et technologiques](#)
-  6. [production de pollution et qualité des milieux](#)
-  7. [déchets](#)
8. [implication des acteurs et de la population](#)

Pour chacune de ces thématiques, sont déclinés successivement :

- ♦ un diagnostic synthétique,
- ♦ un bilan environnemental (forces - faiblesses, opportunités).

Ce diagnostic synthétique est fondé sur les éléments de connaissance disponibles résultant d'inventaires naturalistes (ZNIEFF), de l'état des protections mises en place, de statistiques (INSEE, RGA, observatoires régionaux), de suivis administratifs et techniques (Agence de l'Eau, DRIRE) ...

Les cartes présentées résultent d'un traitement géographique des données, soit que certaines aient fait l'objet d'un géoréférencement (notamment celles relatives à la biodiversité), soit qu'elles puissent être rapportées à une unité territoriale géoréférencée (commune, canton).

Le champ de l'environnement ainsi abordé privilégie une approche territoriale - état des milieux et du territoire, et pressions s'y exerçant -, dans l'optique de mettre en évidence les interactions entre les activités humaines d'une part, et l'état des territoires et des milieux d'autre part. Ne sont pas abordés certains thèmes, habituellement considérés comme relevant au sens large du champ de l'environnement, telle la santé publique.

Cette approche délibérément territoriale, répond à l'ambition du document, qui est de mettre à disposition des acteurs de chaque Pays et à l'échelle de ces territoires des éléments de connaissance fondamentaux nécessaires à l'élaboration des orientations de planification territoriale.

C'est aussi un regard régional sur le Pays, et par là-même une invitation auprès des acteurs locaux à le discuter, le compléter, le prolonger.

Ainsi, à l'issue de la présentation thématique, sont proposées de manière synthétique, des [pistes pour des programmes d'action](#) répondant aux sensibilités du territoire mises en évidence, dans une logique de développement durable de ce dernier.



INTRODUCTION : PRÉSENTATION DU TERRITOIRE

Le Pays de DINAN (79 communes) regroupe :

- 9 Communautés de communes :
 - la Communauté de communes de Dinan (35 419 habitants) ;
 - la Communauté de communes Arguenon - Hunaudaye (7 200 habitants) ;
 - la Communauté de communes Plancoët - Val d'Arguenon (12 490 habitants) ;
 - la Communauté de communes de la Rance - Frémur (6 919 habitants) ;
 - la Communauté de communes du Pays d'Evran (4 312 habitants) ;
 - la Communauté de communes du Pays de Caulnes (5 298 habitants) ;
 - la Communauté de communes du Pays de Dugesclin (8 063 habitants) ;
 - la Communauté de communes du Pays de Matignon (10 320 habitants) ;
 - la Communauté de communes du Pays de Plélan-le-Petit (3 460 habitants) ;
- 1 commune (PLOUASNE) hors EPCI à fiscalité propre.

Sa population (94 839 habitants au dernier recensement) a connu une légère diminution (- 1 %) entre 1990 et 1999. Elle se répartit entre :

- 3 communes principales :
 - ♦ DINAN (10 907 habitants),
 - ♦ SAINT-CAST-LE-GUILDON (3 187 habitants),
 - ♦ QUÉVERT (3 118 habitants),
- et 76 communes, essentiellement rurales qui regroupent ensemble 82 % de la population du Pays.

A l'exception de l'agglomération de DINAN, le Pays est essentiellement rural. L'agriculture est la principale utilisation du sol. Ce sont les terres labourées qui prédominent (60 % en moyenne de la Surface Agricole Utile), la surface en herbe n'en représentant en moyenne que 30 %.

Le canton de JUGON-LES-LACS a un taux de boisement supérieur à 15 %.

Le Pays de Dinan comprend une façade côtière de 65 km, dont 20 km sur l'estuaire amont de la Rance. C'est cette bande côtière qui concentre l'essentiel du patrimoine naturel du Pays (Cap Fréhel, baie de l'Arguenon et de Lancieux, estuaire de la Rance).



1. BIODIVERSITÉ ET MILIEUX NATURELS

→ ÉLÉMENTS DESCRIPTIFS



• Connaissance des milieux naturels

Sont inventoriés à ce jour sur le territoire du Pays de Dinan :

- 25 Zones Naturelles d'Intérêts Écologique, Floristique et Faunistique (ZNIEFF) de type 1, pour une surface totale de près de 1 220 ha regroupant à la fois des milieux maritimes, littoraux et terrestres (îlots, falaises, dunes, estuaires et vasières, forêts, étangs),
- 10 ZNIEFF de type 2, pour une surface globale de 7 870 ha : forêts, landes, étangs, baies,
- 2 Zones d'Importance Communautaire pour les Oiseaux (ZICO) (Cap Fréhel, îles de la Colombière, de la Nellière ... en partie),
- 6 sites géologiques remarquables,
- 2 tourbières d'intérêt régional,
- des extensions remarquables d'herbiers à zostères en mer,
- 1 rivière classée à migrateurs (l'Arguenon).

Vis-à-vis des mammifères, on dénombre 3 sites remarquables à chauves-souris sur le Pays.



• Les sites protégés

- 1 site est soumis à un arrêté préfectoral de Conservation des biotopes (îles de la Colombière),
- 14 sites sont classés au titre de la loi de 1930 (dont 2 sont « étendus » : les landes du Cap Fréhel et la rive gauche de l'estuaire de la Rance), et 11 sites inscrits.

L'action du Conservatoire du littoral se développe sur 2 sites : le Tertre Corlieu (28 ha - LANCIEUX) et le marais de Beaussais (67 ha - PLOUBALAY).



• Les dispositifs de gestion en place

Le Pays de Dinan accueille 3 sites d'Intérêt Communautaire du réseau Natura 2000 :

- l'extrémité nord-est du site « Cap d'Erquy - Cap Fréhel » (pour 630 ha),
- l'extrémité ouest du site « baie de Lancieux, baie de l'Arguenon, côte de St-Briac à Dinard » (pour 613 ha),
- le site « estuaire de la Rance » (rive gauche, 1 094 ha).

→ FORCES ET FAIBLESSES

- (+) le Pays dispose d'un patrimoine naturel exceptionnel surtout concentré sur la bande côtière,
- (+) la reconnaissance par les acteurs de cette richesse et un consensus pour le maintien de sa qualité sont réels,
- (+) le niveau atteint en matière de protection et de gestion est satisfaisant,
- (-) les inventaires des milieux marins sont insuffisants.

→ OPPORTUNITÉS

- ♦ La mise en œuvre de la directive « Habitats » (Natura 2000)
 - par l'apport méthodologique que l'on peut en attendre et l'état des lieux du document d'objectifs,
 - ainsi que par les mesures de gestion qui en découleront et qui constitueront des outils d'intervention.
- ♦ La poursuite de l'inventaire des milieux marins.

2. QUALITÉ DU CADRE DE VIE (PAYSAGE - PATRIMOINE)

→ **ÉLÉMENTS DESCRIPTIFS**



• **Etat du droit de l'urbanisme**

L'usage des sols est réglementé au travers d'un document d'urbanisme opposable (POS / PLU) sur 64 communes, soit la quasi-totalité du territoire. Pour 22 d'entre elles, le PLU est en révision. La transcription des espaces remarquables littoraux (L.146-6) dans les P.O.S. est quasi achevée.

Pour 15 communes, c'est le Règlement National d'Urbanisme qui s'applique directement (aucun document).

• **La consommation d'espace**

Sur le Pays de Dinan, le nombre de résidences principales a augmenté de 9 % en 10 ans, et la part du logement individuel s'établit à 86,3 %. Sur les communes littorales, la part des résidences secondaires atteint 60 % (SAINT-CAST-LE-GUILDON, SAINT-JACUT-DE-LA-MER).

• **Etat d'avancement de l'aménagement foncier**

Sur 30 communes, un aménagement foncier a été réalisé et est terminé. Pour 1 commune, un aménagement foncier est en cours.



• **Patrimoine**

La richesse patrimoniale du Pays de Dinan est remarquable. En effet, ce sont 54 édifices qui sont recensés (Monuments Historiques classés) sur 18 communes, dont 12 dolmens, 9 édifices religieux, 31 édifices civils (dont 25 à DINAN), 2 calvaires.

JUGON-LES-LACS bénéficie du label « Petite cité de caractère ».

• **Transports - Déplacements**

Le Pays de Dinan bénéficie :

- dans sa partie centrale, de l'axe est - ouest que constitue la voie express RN 176,
- dans sa partie sud, de la RN 12 à 2 x 2 voies (RENNES - SAINT-BRIEUC).

On compte également 2 lignes SNCF - DOL/SAINT-BRIEUC au nord, RENNES/SAINT-BRIEUC au sud - mais les gares ne sont accessibles qu'aux TER.

→ **FORCES ET FAIBLESSES**

- (+) le Pays de Dinan offre des paysages remarquables, surtout sur la bande côtière,
- (+) le patrimoine historique et architectural est réputé,
- (+) sur 81 % des communes du Pays, l'usage des sols est réglementé par des documents d'urbanisme opposables,
- (-) la consommation d'espace littoral par l'habitat diffus ou peu dense est importante,
- (-) des paysages ruraux sont à réhabiliter et à valoriser.

→ **OPPORTUNITÉS**

- ♦ Promouvoir l'élaboration de documents d'urbanisme sur les communes qui en sont dépourvues ; la réalisation préalable d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) constitue une opportunité pour une réflexion globale en termes d'aménagement, de réserves foncières et d'affectation de l'espace.
- ♦ Arrêter la consommation d'espace sur le littoral.
- ♦ Valoriser au niveau du Pays les atouts de la desserte par les grandes infrastructures.
- ♦ Engager une démarche paysagère globale (charte paysagère) : réhabilitation des paysages ruraux (poursuite des actions d'ores et déjà engagées pour la reconstitution du bocage), amélioration des paysages urbains et périurbains, requalification des paysages dégradés (entrées de ville et de bourg, zones d'activités...).



3. PRÉLÈVEMENT DES RESSOURCES NATURELLES

→ **ÉLÉMENTS DESCRIPTIFS**

• **Les prélèvements d'eau**

Usages de l'eau	Eaux de surface		Eaux souterraines	
	Nombre de bassins versants concernés	Volume annuellement prélevé m ³	Nombre de bassins versants concernés	Volume annuellement prélevé m ³
 AEP-Alimentation en eau Potable (2001)	4	19 610 900	10	1 610 700
 Industriel (2001)	3	342 900	3	126 100
Irrigation* (2000)		-	2	7 500

* Surface irriguée : 17,30 ha.

La qualité de l'eau distribuée pour l'AEP est satisfaisante pour l'essentiel du territoire (taux de nitrates inférieur à 25 mg/l en moyenne) excepté au sud de BROONS où ce taux varie entre 25 et 40 mg/l ; on observe 2 « poches » où la teneur en nitrates de l'eau distribuée est comprise entre 40 et 50 mg/l, voire dépasse les 50 mg/l.

L'état d'avancement de la mise en place des périmètres de protection des captages AEP situés sur le territoire est le suivant :

- eaux de surface : pour 12 captages, la Déclaration d'utilité Publique est intervenue ; la procédure reste à achever pour 1 captage ;
- eaux souterraines : pour 12 captages, la Déclaration d'utilité Publique est intervenue ; la procédure reste à achever pour 3 captages.

→ **FORCES ET FAIBLESSES**

- (+) la qualité de l'eau distribuée pour l'AEP est satisfaisante pour l'essentiel du territoire (taux de nitrates), hormis certains secteurs où elle est médiocre,
- (+) la mise en place des périmètres de protection des captages AEP est bien avancée,
- (-) la pression foncière sur la bande côtière est forte.

→ **OPPORTUNITÉS**

- ♦ Achèvement de la mise en place des périmètres de protection de captages AEP.



4. PRODUCTION ET CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE

→ **ÉLÉMENTS DESCRIPTIFS**

Sur le Pays de Dinan, on recense 2 chaufferies au bois, une Usine d'Incinération des Ordures Ménagères avec récupération d'énergie, ainsi que deux « gros consommateurs » d'électricité.

→ **FORCES ET FAIBLESSES**

- (+) il existe un savoir-faire local dans la mise en œuvre de la filière bois - énergie,
- (+) le potentiel éolien mériterait d'être précisé dans l'optique d'une diversification des sources d'énergie.

→ **OPPORTUNITÉS**

- ♦ Développer le recours aux énergies renouvelables :
 - solaire,
 - éolien : réflexion à mener pour élaborer un schéma directeur d'implantation des parcs éoliens,
 - bois - énergie, sur la base des équipements déjà réalisés (« vitrine »).
- ♦ Développer les économies d'énergie.





5. RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES

→ ÉLÉMENTS DESCRIPTIFS

- **Risques naturels**

- 5 communes sont soumises au risque inondation,
- 2 communes sont exposées au risque mouvement de terrain.

En réponse, 1 Plan de Prévention du Risque Inondation est prescrit (PLANCOËT - JUGON-LES-LACS).

- **Risques technologiques**

- 11 communes sont soumises au risque « barrage ».

- **Autres risques**

- 4 établissements exploitent un silo soumis à l'arrêté ministériel du 29/07/98,
- 3 établissements industriels disposent d'une installation de réfrigération à l'ammoniac soumise à l'arrêté ministériel du 16/07/97.

→ FORCES ET FAIBLESSES

(+) l'exposition aux risques naturels est faible,

(-) le linéaire côtier est vulnérable à toute pollution venant de la mer : pollution massive (hydrocarbures notamment), ou pollution par macro-déchets.

→ OPPORTUNITÉS

- ♦ Achever le PPRI de Plancoët - Jugon-les-Lacs.
- ♦ Sensibiliser les navigateurs (plaisanciers, professionnels) à la maîtrise des rejets en mer : actions de proximité dans les ports, associations de plaisanciers.
- ♦ Mener une réflexion d'ensemble sur les modalités de nettoyage des plages et du littoral, avec pour objectif le respect de l'habitat « végétation annuelle de laisses de mer ».



6. PRODUCTION DE POLLUTION ET QUALITÉ DES MILIEUX

→ **ÉLÉMENTS DESCRIPTIFS**

• **L'air**

Sur le Pays de Dinan, on recense un établissement soumis à la taxe générale sur les activités polluantes - Air (TGAP - Air) à PLESTAN.

• **Les sols**

- 2 sites dont les sols sont pollués sont recensés :
 - ♦ à LANDÉDA : ancienne activité de traitement du bois. La pollution s'atténue naturellement ;
 - ♦ à DINAN : ancienne usine à gaz. Ce diagnostic reste à réaliser.
- au regard de la production d'azote animal, 65 communes sont classées en Zone d'Excédent Structurel (production supérieure à 170 kg-N/ha/an). Pour 14 communes, cette production est inférieure à 140 kg-N/ha/an.



• **Les eaux littorales**

Sur 3 sites littoraux, des proliférations d'algues vertes sont observées (3 à 4 fois par an) : baie de la Fresnaye, la Ville Ger, baie de l'Arguenon.

A partir des observations réalisées par l'IFREMER en 2002 dans le cadre du réseau REMI (surveillance microbiologique des coquillages), une amélioration générale de la qualité est constatée en baie de la Fresnaye, en baie de Saint-Jacut et en baie de l'Arguenon. Au niveau de l'amont de l'estuaire de la Rance, aucune tendance significative n'est observée.

Concernant la qualité bactériologique des plages, la situation en 2001 était la suivante :

- eaux conformes de bonne qualité : 11 plages,
- eaux conformes de qualité moyenne : 3 plages,
- eaux pouvant être momentanément polluées : 1 plage,
- eaux de mauvaise qualité : néant.



• **Les eaux continentales**

Les établissements industriels soumis à autosurveillance eau sont au nombre de 11 (dont 8 agroalimentaires). Leurs rejets interviennent :

- via une station d'épuration collective pour 8 d'entre eux,
- via une station d'épuration autonome pour 2 d'entre eux,
- via un lagunage pour 1 établissement.

On dénombre sur le Pays 50 stations d'épuration collectives, tous dispositifs confondus, pour une capacité globale de 114 740 équivalent-habitant, répartie comme suit :

- via un lagunage pour 1 établissement.
- supérieure ou égale à 20 000 éqh : 2 stations,
- de 10 000 à moins de 20 000 éqh : 0 station,
- de 5000 à moins de 10 000 éqh : 1 station,
- de 2000 à moins de 5000 éqh : 7 stations,
- inférieure à 2000 éqh : 40 stations.

Du point de vue physico-chimique, la qualité des eaux de surface s'établit comme suit :

- matières organiques et oxydables : passable (Rance), mauvaise à passable (Arguenon), très mauvaise (Frémur) ;
- matières azotées (hors nitrates) : bonne à passable (Rance et affluents), passable (Arguenon et Frémur) ;
- nitrates : mauvaise et très mauvaise de manière générale ;
- matières phosphorées : bonne (Rance et Arguenon), mauvaise à passable (Frémur).

→ **FORCES ET FAIBLESSES**

- (+) les rejets atmosphériques sont limités,
- (-) les excédents d'azote animal concernent 82% des communes, classées en ZES,
- (+) la qualité des plages et les résultats de la surveillance microbiologique des coquillages sont bons,
- (-) les rejets de l'activité industrielle et agroalimentaire se font majoritairement via une station d'épuration collective, provoquant des risques de dysfonctionnement de ces stations et créant ainsi une forte pression des rejets sur les milieux aquatiques,
- (-) la qualité des eaux de surface n'est pas satisfaisante.

→ **OPPORTUNITÉS**

- ♦ Poursuite et renforcement des actions de reconquête de la qualité de l'eau : résorption des excédents d'azote animal, poursuite et renforcement voire généralisation des opérations bassin versant.
- ♦ Poursuite des efforts concernant l'assainissement (nouvelles stations, surveillance et amélioration de l'efficacité des stations existantes).





7. LES DÉCHETS

→ ÉLÉMENTS DESCRIPTIFS

- **Déchets ménagers et assimilés**

Les installations de traitement comprennent :

- 1 Usine d'Incineration des Ordures Ménagères avec récupérateur d'énergie,
- 1 centre de stockage (ne reçoit pas d'ordures ménagères),
- 5 déchetteries.

La collecte sélective est en place sur 67 communes à l'initiative de 8 structures.

Concernant les 36 décharges recensées, 4 sont réhabilitées, 32 ne le sont pas.

- **Déchets industriels spéciaux (D.I.S.)**

On recense 4 établissements industriels producteurs de déchets industriels spéciaux soumis à autosurveillance déchets (tonnage global annuel 2 325 t/an, dont 1 932 pour l'UIOM de TADEN).

→ FORCES ET FAIBLESSES

(+) la collecte sélective est quasi généralisée à tout le territoire, avec un savoir-faire associé,

(-) la densité des déchetteries est faible,

(-) le programme de réhabilitation des décharges est peu avancé,

(-) les centres de stockage sont en trop faible nombre.

→ OPPORTUNITÉS

- ♦ Engager une réflexion globale sur le traitement des déchets :

- développer le tri avant traitement, et le recyclage,
- identifier les besoins en centres de stockage, et leur nature,
- raisonner l'implantation de nouvelles déchetteries.

- ♦ Accélérer la réhabilitation des décharges.

- ♦ Sensibiliser les professionnels et les fédérer dans l'optique d'une réduction des volumes de déchets.



8. IMPLICATION DES ACTEURS ET DE LA POPULATION

→ **ÉLÉMENTS DESCRIPTIFS**

Sur le Pays de Dinan, on recense :

- 3 structures d'éducation à l'environnement :
 - ♦ le centre fédéral d'initiation à la pêche à JUGON-LES-LACS,
 - ♦ le Petit Jardin écolier à LANGUENAN,
 - ♦ la Maison de la Rance à DINAN,
- 3 associations agréées pour la protection de la nature et de l'environnement qui exercent leur activité sur le territoire :
 - ♦ Vivarmor Nature - Groupement pour l'étude et la protection de la nature en baie de ST-BRIEUC - (action sur 14 communes),
 - ♦ l'Association de défense et de promotion du patrimoine et du cadre de vie de PLOUËR-SUR-RANCE et du Pays de Rance « Le Carrouge » (action sur 5 communes),
 - ♦ l'Association de défense du site de Lancieux et de la baie de Beaussais (action sur 1 commune),
- 2 entreprises certifiées ISO 14001.

→ **FORCES ET FAIBLESSES**

- (-) le littoral proprement dit n'accueille pas de structures d'éducation à l'environnement spécifique,
- (-) les entreprises semblent peu motivées par le management environnemental.

→ **OPPORTUNITÉS**

- ♦ La sensibilisation des acteurs économiques au management environnemental.
- ♦ La réalisation d'une Charte pour l'environnement sur le territoire du Pays, moment privilégié de concertation et de participation.



PROPOSITIONS d'ACTIONS pour le DÉVELOPPEMENT DURABLE du PAYS

- **Poursuivre la dynamique de réflexion, de concertation et d'action lancée par l'élaboration de la charte de développement durable du Pays.**
- ♦ développer les outils de connaissance de l'environnement, observatoires, tableaux de bord...et doter le Pays de capacités d'expertise, d'évaluation et de prospective,
 - ♦ mobiliser en permanence les compétences du Pays vers le développement durable : réunion du conseil de développement, animation des chargés de mission des collectivités, partenariat avec les associations ...,
 - ♦ développer l'éducation à l'environnement vers tous les publics.
- **Promouvoir une utilisation harmonieuse du territoire par les différents acteurs (agriculteurs, activités industrielles, urbanisation).**
- ♦ affirmer comme priorité l'arrêt de la consommation d'espace sur le littoral,
 - ♦ développer une réflexion sur les besoins territoriaux (du point de vue foncier) des différents acteurs, et sur l'équilibre souhaitable entre les différents secteurs d'activités,
 - ♦ traduire ces réflexions dans un document de planification territoriale, y compris en termes de maîtrise foncière,
 - ♦ harmoniser et mettre en conformité avec ces orientations les documents d'urbanisme.
- **Maintenir et pérenniser la qualité du cadre de vie et des paysages.**
- ♦ respecter la qualité des paysages,
 - ♦ élaborer une charte paysagère au niveau du territoire,
 - ♦ intégrer les recommandations de cette charte dans les documents d'urbanisme,
 - ♦ valoriser les atouts du Pays en matière de desserte par les grandes infrastructures,
 - ♦ réhabiliter les paysages ruraux, les décharges non autorisées,
 - ♦ poursuivre les opérations communales de réhabilitation du bocage dans les cantons ruraux.
- **Protéger et mettre en valeur le patrimoine naturel, culturel et bâti.**
- ♦ poursuivre la gestion des espaces d'ores et déjà protégés,
 - ♦ poursuivre les inventaires des milieux marins,
 - ♦ promouvoir les échanges d'expériences par la mise en réseau des sites et des gestionnaires.
- **Poursuivre les efforts en matière de maîtrise de pollution et d'élimination des déchets.**
- ♦ engager une réflexion globale sur le traitement des déchets,
 - ♦ promouvoir corrélativement le tri avant traitement,
 - ♦ renforcer les opérations bassins versants pour maintenir la qualité des eaux de surface,
 - ♦ sensibiliser les navigateurs pour la maîtrise des rejets en mer,
- **Promouvoir les énergies renouvelables.**
- ♦ préciser le potentiel éolien et son acceptabilité dans le paysage (schéma d'implantation),
 - ♦ développer le recours à l'énergie solaire,
 - ♦ développer la filière bois - énergie.



Source des données présentées

- Introduction - Présentation du territoire
 - ♦ Diagnostics INSEE de chaque Pays (mai 2001).
 - ♦ Recensement Général de l'Agriculture 2000.

- Biodiversité - Milieux naturels
 - ♦ Direction Régionale de l'Environnement de Bretagne.
 - ♦ Réseau d'information « Bretagne Environnement » : www.bretagne-environnement.org .

- Qualité du cadre de vie
 - ♦ Directions Départementales de l'Équipement (22, 29, 35, 56).
 - ♦ Directions Départementales de l'Agriculture et de la Forêt (22, 29, 35, 56).
 - ♦ Ministère de la Culture.
Site Internet Mérimée.
 - ♦ Diagnostics INSEE par Pays.

- Prélèvements de ressources naturelles
 - ♦ Agence de l'Eau Loire-Bretagne.
 - ♦ Directions Départementales de l'Agriculture et de la Forêt (29, 35, 56).
 - ♦ Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales des Côtes d'Armor.

- Production - Consommation énergétique
 - ♦ Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE) de Bretagne.
 - ♦ Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME).

- Risques naturels et technologiques
 - ♦ Ministère de l'Écologie et du Développement Durable - DPPR - Sous-Direction Prévention des risques majeurs (les risques par commune).
 - ♦ Panorama de l'Environnement Industriel en Bretagne au 31/12/01 (DRIRE Bretagne).

- Production de pollution et qualité des milieux
 - ♦ Panorama de l'Environnement Industriel en Bretagne au 31/12/01 (DRIRE Bretagne).
 - ♦ Direction Régionale aux Affaires Sanitaires et Sociales (état des plages, 2001).
 - ♦ Agence de l'Eau Loire-Bretagne (cartes de qualité 1997 - 1999, dispositifs collectifs d'assainissement).
 - ♦ IFREMER (cartographie algues vertes 2002, bulletin de surveillance 2002).

- Déchets

Observatoire régional des déchets ADEME.

- Implication des acteurs
 - ♦ Annuaire des acteurs de l'éducation à l'environnement en Bretagne (1999-2001-REEB).
 - ♦ Direction Régionale de l'Environnement de Bretagne (Associations agréées).
 - ♦ Association Orée (www.oree.org).

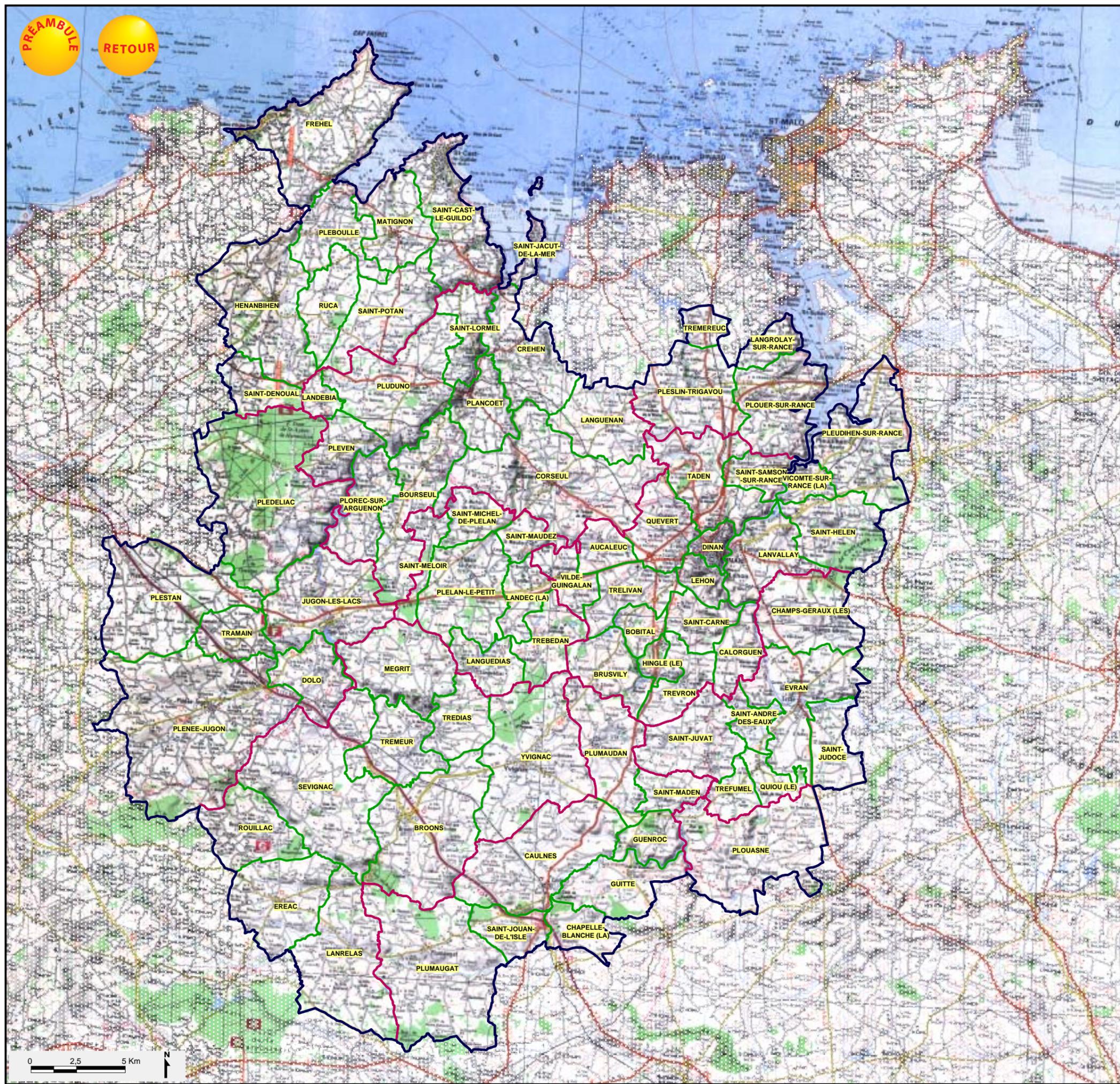
<p>Document réalisé à l'initiative de la Direction Régionale de l'Environnement de Bretagne, Service de l'Évaluation et du Développement Durable. Bureau d'Études CERESA - 35230 NOYAL-CHÂTILLON-SUR-SEICHE – 2003 Cartographie : - SCAN100® © IGN 1997, - BDCarthage 2.4® © IGN 1996.</p>

PREAMBULE

RETOUR



PROFIL ENVIRONNEMENTAL - PAYS DE DINAN -



Légende

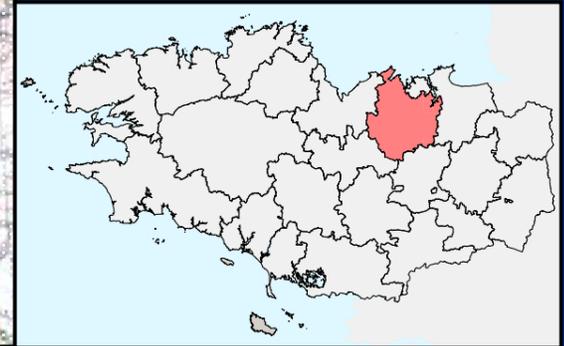
- Limite du pays
- Limite EPCI à fiscalité propre
- Limite communale

Sources :

- SCAN 100
- BD Carthage

CERESA
Le Pont - Route de la Rivière
35 230 NOYAL-CHÂTILLON-SUR-SEICHE

JUIN 2003



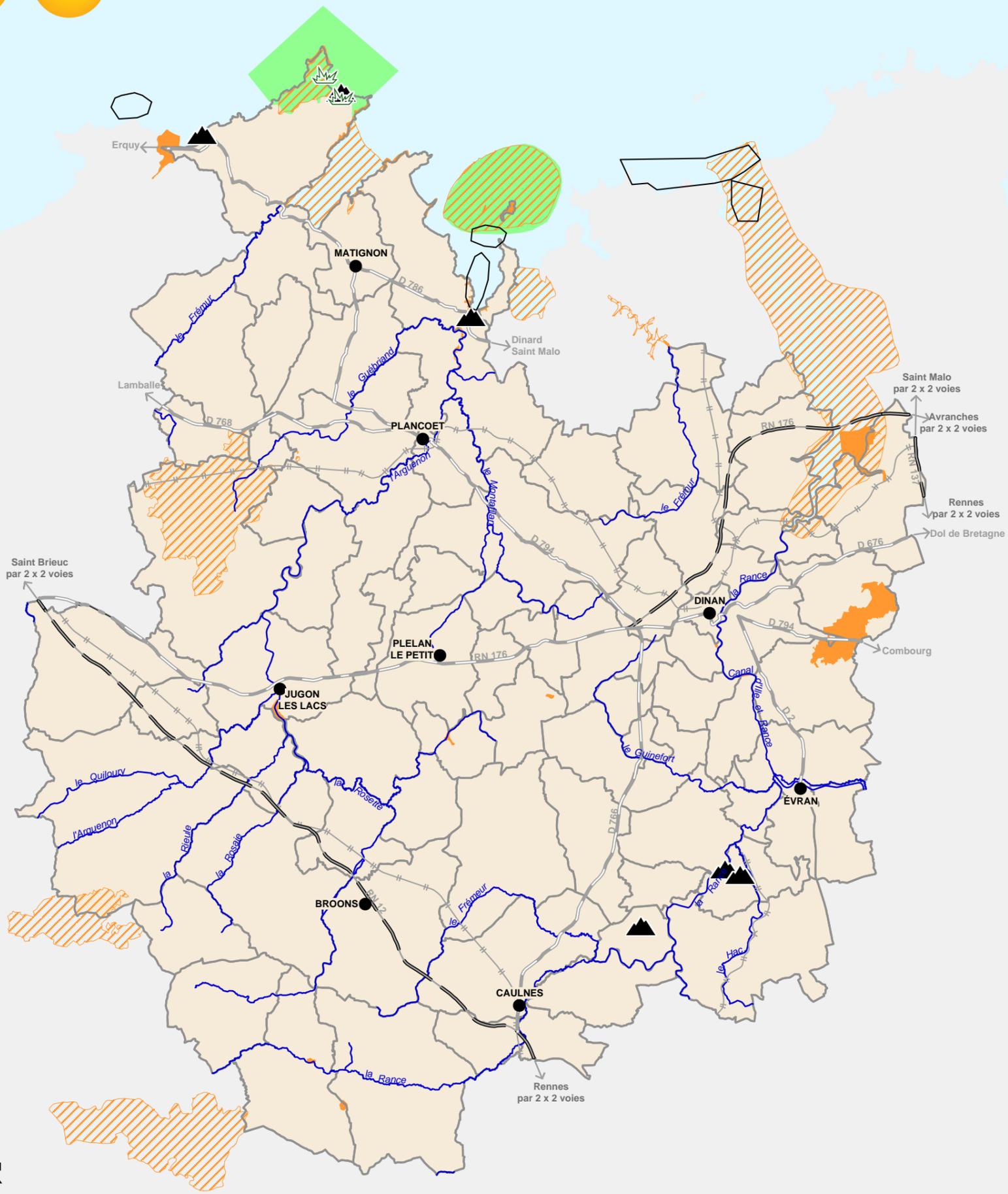
PREAMBULE

RETOUR

PROFIL ENVIRONNEMENTAL

- PAYS DE DINAN -

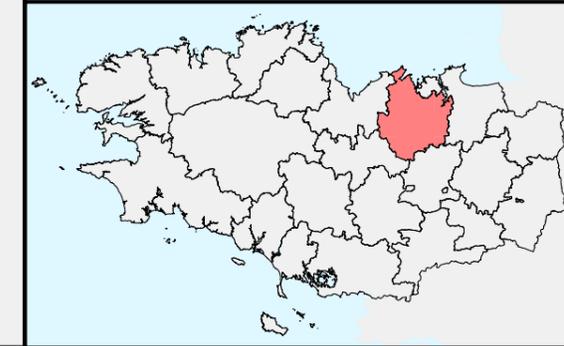
Biodiversité et milieux naturels - Éléments de connaissance des milieux -



- Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique de type 1
- Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique de type 2
- Site géologique remarquable
- Zone d'Intérêt Communautaire pour les Oiseaux
- Gisement de maërl
- Herbiers à zostere
- Tourbière

Légende du fond de plan

- Limite communale
- Cours d'eau
- Axe 2 x 2 voies
- Autre route principale
- Voie ferrée



Sources :

- Fond - BD carthage
- DIREN Bretagne



CERESA
Le Pont - Route de la Rivière
35 230 NOYAL-CHÂTILLON-SUR-SEICHE

JUIN 2003

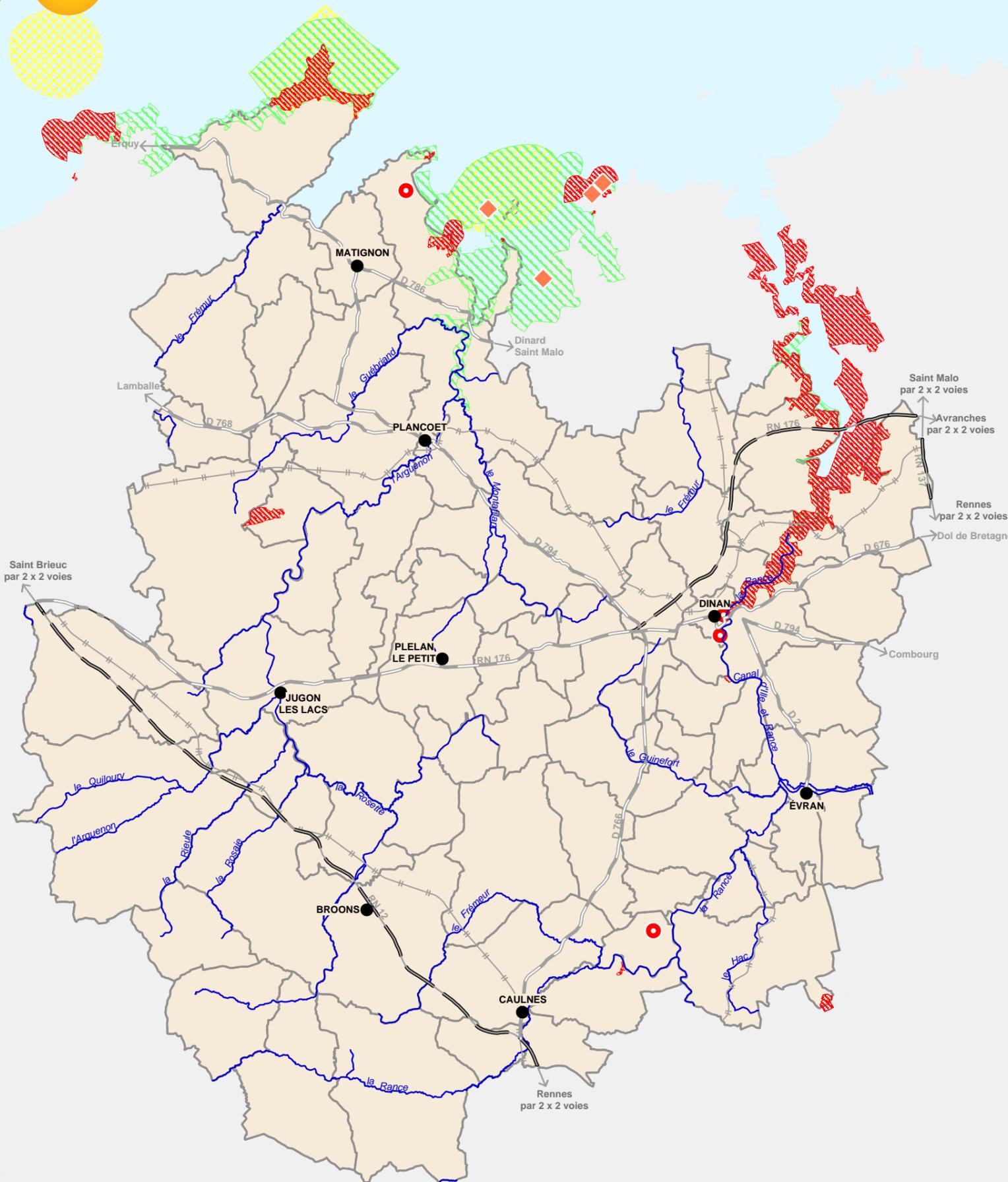
PREAMBULE

RETOUR

PROFIL ENVIRONNEMENTAL

- PAYS DE DINAN -

Biodiversité et milieux naturels - Éléments de protection et de gestion des milieux -



ÉLÉMENTS DE PROTECTION DES MILIEUX

- Arrêté de biotope
- Site naturel classé (loi du 2 mai 1930)
- Réserve naturelle
- Zone de Protection Spéciale
- Site désigné au titre de la convention de RAMSAR pour la conservation des zones marines peu profondes

ÉLÉMENTS DE GESTION DES MILIEUX

- Site d'Intérêt Communautaire (Natura 2000)
- Parc Naturel Régional

Légende du fond de plan

- Limite communale
- Cours d'eau
- Axe 2 x 2 voies
- Autre route principale
- Voie ferrée



Sources :

- Fond - BD carthage
- DIREN Bretagne

CERESA
Le Pont - Route de la Rivière
35 230 NOYAL-CHÂTILLON-SUR-SEICHE

JUIN 2003





ÉTAT DU DROIT DE L'URBANISME

Les plans locaux d'urbanisme (situation au 1er janvier 2003)

- PLU approuvé
- PLU en cours de révision
- PLU en cours d'élaboration
- Carte communale approuvée ou en élaboration
- Pas de document d'urbanisme

Mise en compatibilité des documents d'urbanisme avec la loi littorale (Article L146-6 du code de l'urbanisme)

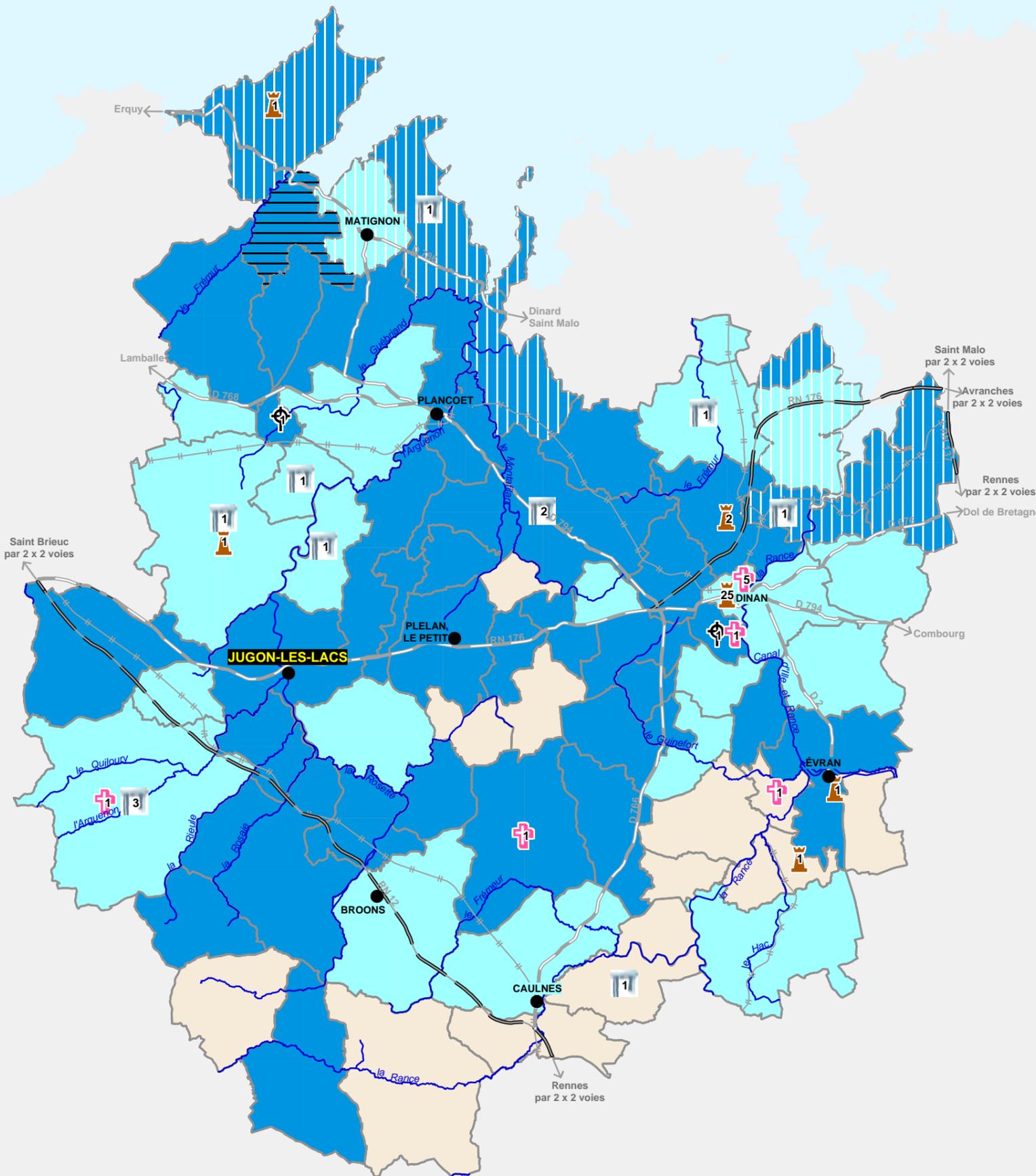
- Espaces remarquables identifiés et pris en compte dans un document de planification
- Espaces remarquables identifiés, non pris en compte dans un document de planification

MONUMENTS HISTORIQUES CLASSÉS (PRÉSENCE ET NOMBRE PAR COMMUNE)

- Mégalithe, monument protohistorique
- Monument religieux (église, chapelle, cimetière, couvent, ...)
- Bâtiment civil ou militaire (château, maison, fort, ...)
- Fontaine
- Croix isolée

PETITES CITÉS DE CARACTÈRES

Nom de la petite cité de caractère



Légende du fond de plan

- Limite communale
- Cours d'eau
- Axe 2 x 2 voies
- Autre route principale
- Voie ferrée



Sources :

- Fond - BD carthage
- DDE 22
- Cités d'Art de Bretagne
- Ministère de la Culture - Site internet Mérimée

Prélèvement pour l'alimentation en eau potable



QUANTITÉ PRÉLEVÉE ANNUELLEMENT PAR BASSIN VERSANT SUR LE TERRITOIRE DU PAYS données 2001

X m³ Eau de surface
Y m³ Eau souterraine

□ Limite des bassins versants concernés par un prélèvement d'eau

QUALITÉ DE L'EAU DISTRIBUÉE: TENEUR EN NITRATES données 2001

Teneurs moyennes (mg NO₃-l)

- de 0,0 à 25,0 inclus
- de 25,0 à 40,0 inclus
- de 40,0 à 50,0 inclus
- supérieures à 50,0
- pas d'adduction publique

Teneurs maximales (mg NO₃-l)

- ▲ supérieures à 50,0

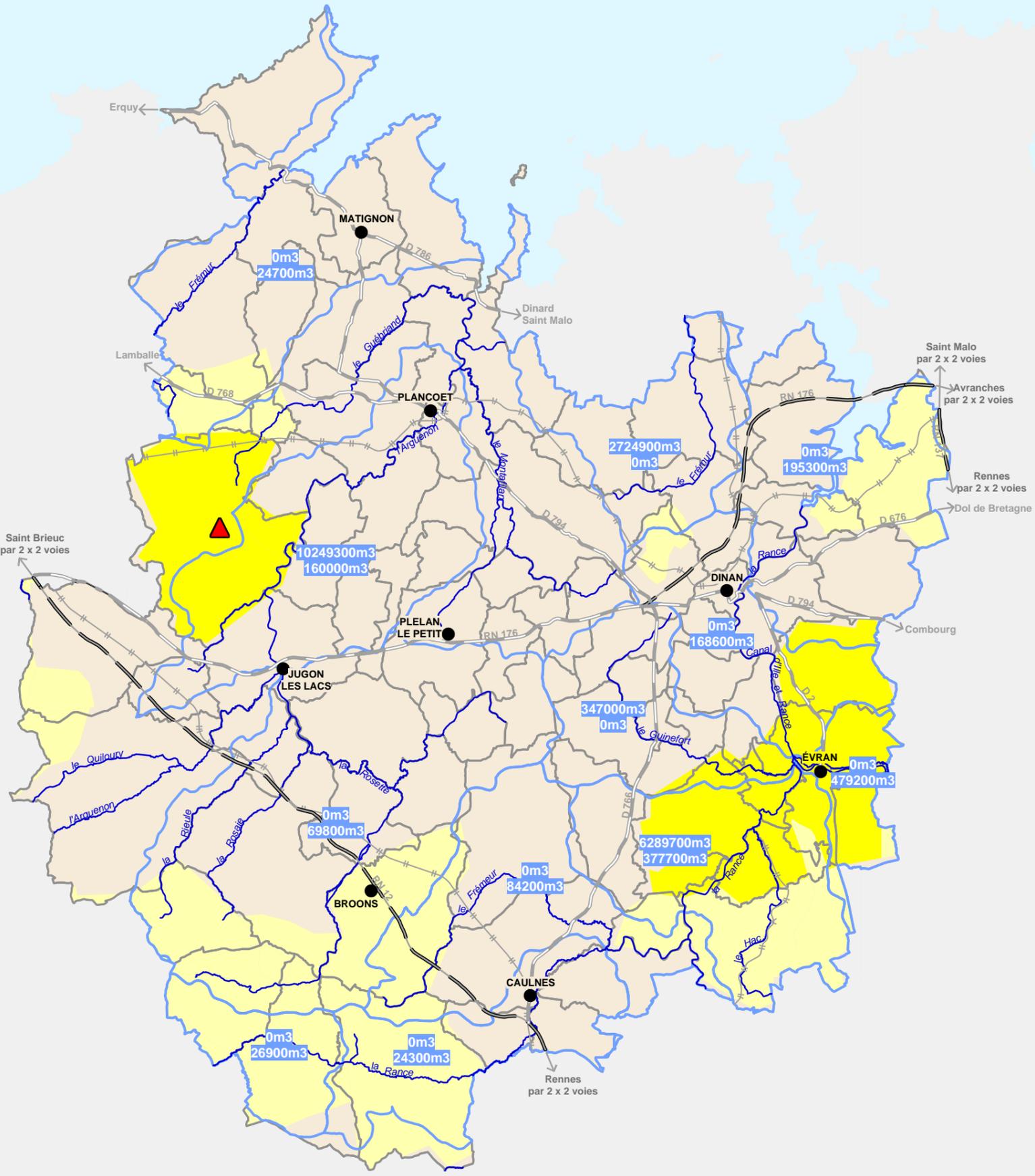
Légende du fond de plan

- Limite communale
- Cours d'eau
- Axe 2 x 2 voies
- Autre route principale
- Voie ferrée



Sources :

- Fond - BD carthage
- Agence de l'eau
- DRASS



Bassin versant	Eau de surface (m ³)	Eau souterraine (m ³)	Teneur moyenne (mg NO ₃ -l)	Teneur maximale (mg NO ₃ -l)
Matignon	0	24700	de 0,0 à 25,0 inclus	de 0,0 à 25,0 inclus
Plancoët	0	10249300	de 25,0 à 40,0 inclus	de 25,0 à 40,0 inclus
Dinan	0	168600	de 25,0 à 40,0 inclus	de 25,0 à 40,0 inclus
Évran	0	479200	de 25,0 à 40,0 inclus	de 25,0 à 40,0 inclus
Broons	0	69800	de 25,0 à 40,0 inclus	de 25,0 à 40,0 inclus
Caulnes	0	24300	de 25,0 à 40,0 inclus	de 25,0 à 40,0 inclus
Jugon Les Lacs	0	160000	de 25,0 à 40,0 inclus	de 25,0 à 40,0 inclus
Broons	0	84200	de 25,0 à 40,0 inclus	de 25,0 à 40,0 inclus
Broons	0	26900	de 25,0 à 40,0 inclus	de 25,0 à 40,0 inclus
Broons	0	6289700	de 25,0 à 40,0 inclus	de 25,0 à 40,0 inclus
Broons	0	377700	de 25,0 à 40,0 inclus	de 25,0 à 40,0 inclus
Broons	0	347000	de 25,0 à 40,0 inclus	de 25,0 à 40,0 inclus
Broons	0	2724900	de 25,0 à 40,0 inclus	de 25,0 à 40,0 inclus
Broons	0	195300	de 25,0 à 40,0 inclus	de 25,0 à 40,0 inclus



QUANTITÉ PRÉLEVÉE ANNUELLEMENT POUR L'USAGE INDUSTRIEL PAR BASSIN VERSANT SUR LE TERRITOIRE DU PAYS

données 2001

X m³ Eau de surface
Y m³ Eau souterraine

QUANTITÉ PRÉLEVÉE ANNUELLEMENT POUR L'IRRIGATION PAR BASSIN VERSANT SUR LE TERRITOIRE DU PAYS

données 2000

X m³ Eau de surface
Y m³ Eau souterraine
Z ha Part de la surface irriguée par bassin versant sur le territoire du pays

Limite des bassins versants concernés par un prélèvement d'eau

Légende du fond de plan

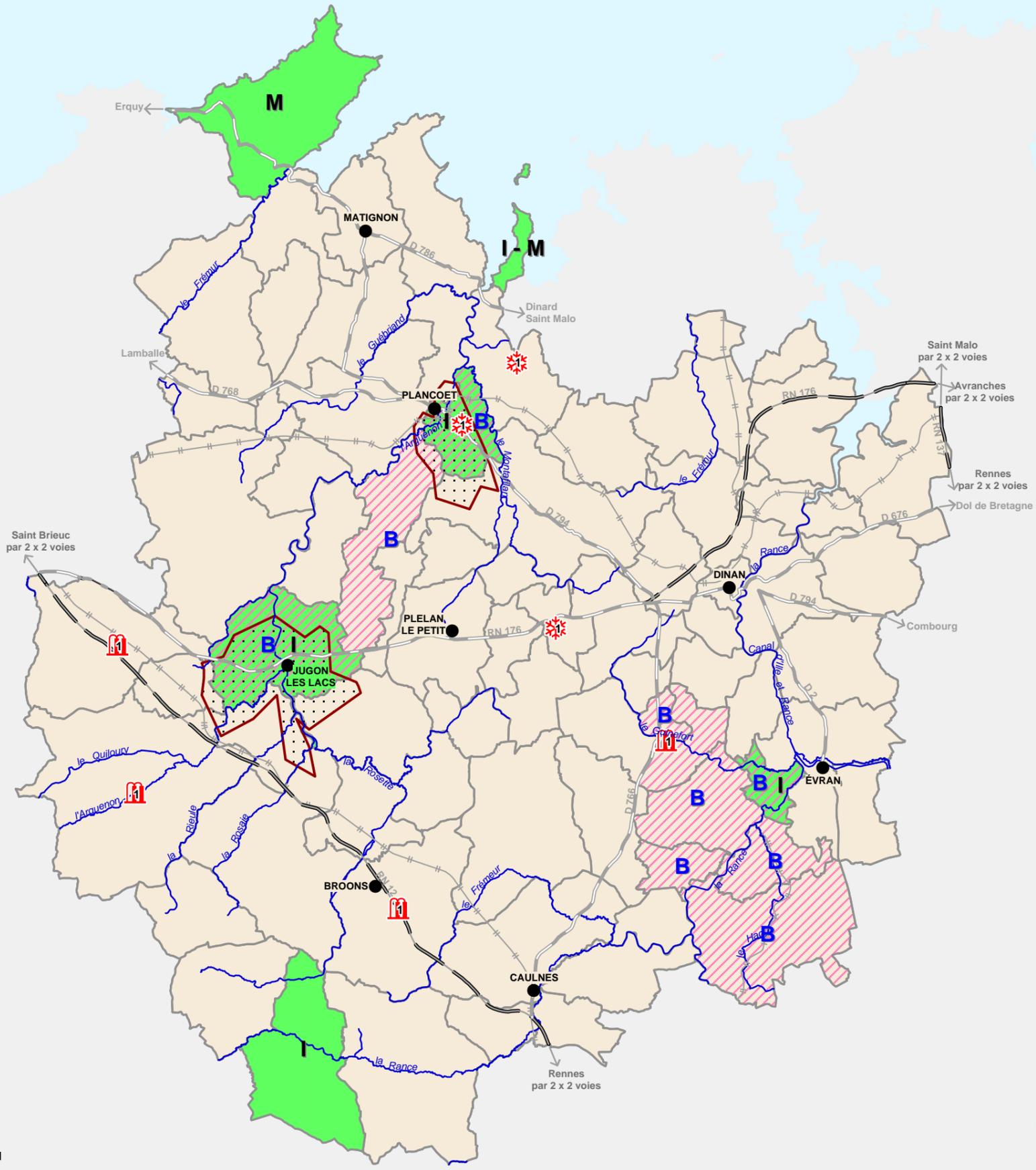
- Limite communale
- Cours d'eau
- Axe 2 x 2 voies
- Autre route principale
- Voie ferrée



Sources :

- Fond - BD carthage
- Agence de l'eau
- DRASS





RISQUES NATURELS

- I** Commune soumise au risque inondation ou submersion marine
- M** Commune soumise au risque mouvement de terrain
- F** Commune soumise au risque feux de forêt
- T** Commune soumise au risque tempête

RISQUES TECHNOLOGIQUES

- In** Commune soumise au risque industriel
- Tr** Commune soumise au risque transport de matières dangereuses
- B** Commune soumise au risque barrage
- D** Commune soumise au risque rupture de digue
- N** Commune soumise au risque nucléaire

ETAT D'AVANCEMENT DES PPR INONDATION (AU 01 - 09 - 2002)

- PPRi prescrit
- PPRi approuvé
- PPRi approuvé en cours de révision
- PPRi annulé - reprise de la procédure

ÉTABLISSEMENT INDUSTRIEL SOUMIS À LA DIRECTIVE SEVESO II

- Présence du ou des établissements sur la commune (avec indication du nombre d'établissements)

SILO SOUMIS À L'ARRÊTÉ DU 20 JUILLET 1998

- Présence de la ou des installations sur la commune (avec indication du nombre d'installations)

INSTALLATION DE RÉFRIGÉRATION À L'AMMONIAC SOUMISE À L'ARRÊTÉ DU 16 JUILLET 1997

- Présence de la ou des installations sur la commune (avec indication du nombre d'installations)

Légende du fond de plan

- Axe 2 x 2 voies
- Autre route principale
- Cours d'eau
- Voie ferrée



Sources :

- Fond - BD carthage
- Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable
- DIREN

PROFIL ENVIRONNEMENTAL

- PAYS DE DINAN -

Altération des milieux par les nitrates



QUALITÉ DES COURS D'EAU - ALTÉRATION PAR LES NITRATES

En linéaire - données 1997 - 1999 / En ponctuel - données 2000

- Très bonne qualité - concentration en nitrate inférieure à 2mg/l
- Bonne qualité - Entre 2 mg/l et moins de 10 mg/l de nitrate
- Qualité passable - Entre 10 mg/l et moins de 25 mg/l de nitrate
- Mauvaise qualité - Entre 25 mg/l et moins de 50 mg/l de nitrate
- Très mauvaise qualité - Plus de 50 mg/l de nitrate

PROLIFÉRATION D'ALGUES VERTES - SITES TOUCHÉS PAR UNE MARÉE VERTE DE MAI À OCTOBRE 2002

Nombre d'apparition sur le total de quatre inventaires: mai, juillet, août et octobre 2002

- ▲ Site touché une fois
- ▲ Site touché trois fois
- ▲ Site touché deux fois
- ▲ Site touché quatre fois

PRODUCTION D'AZOTE ANIMAL PAR HECTARE ET PAR AN

données 2002

- Moins de 140 kg azote/ha SAUE
- De 140 à 170 kg azote/ha SAUE
- Plus de 170 kg azote/ha SAUE - ZONE EN EXCÉDENT STRUCTUREL

ZONE D'ACTION CONCERTÉE NITRATE

données 2002

- Territoire (commune ou bassin versant) concerné

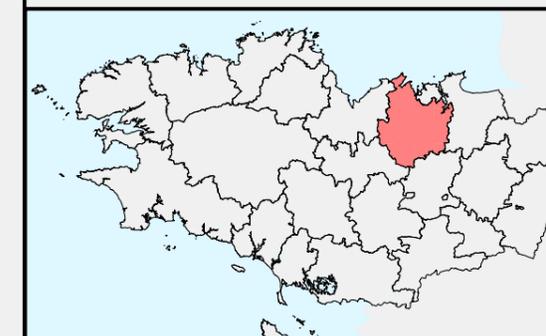
PRÉSENCE D'ÉPANDAGE DE DÉCHETS ORGANIQUES DES INDUSTRIES AGRO-ALIMENTAIRES SUR LA COMMUNE

données 2001

COMMUNE CONCERNÉE

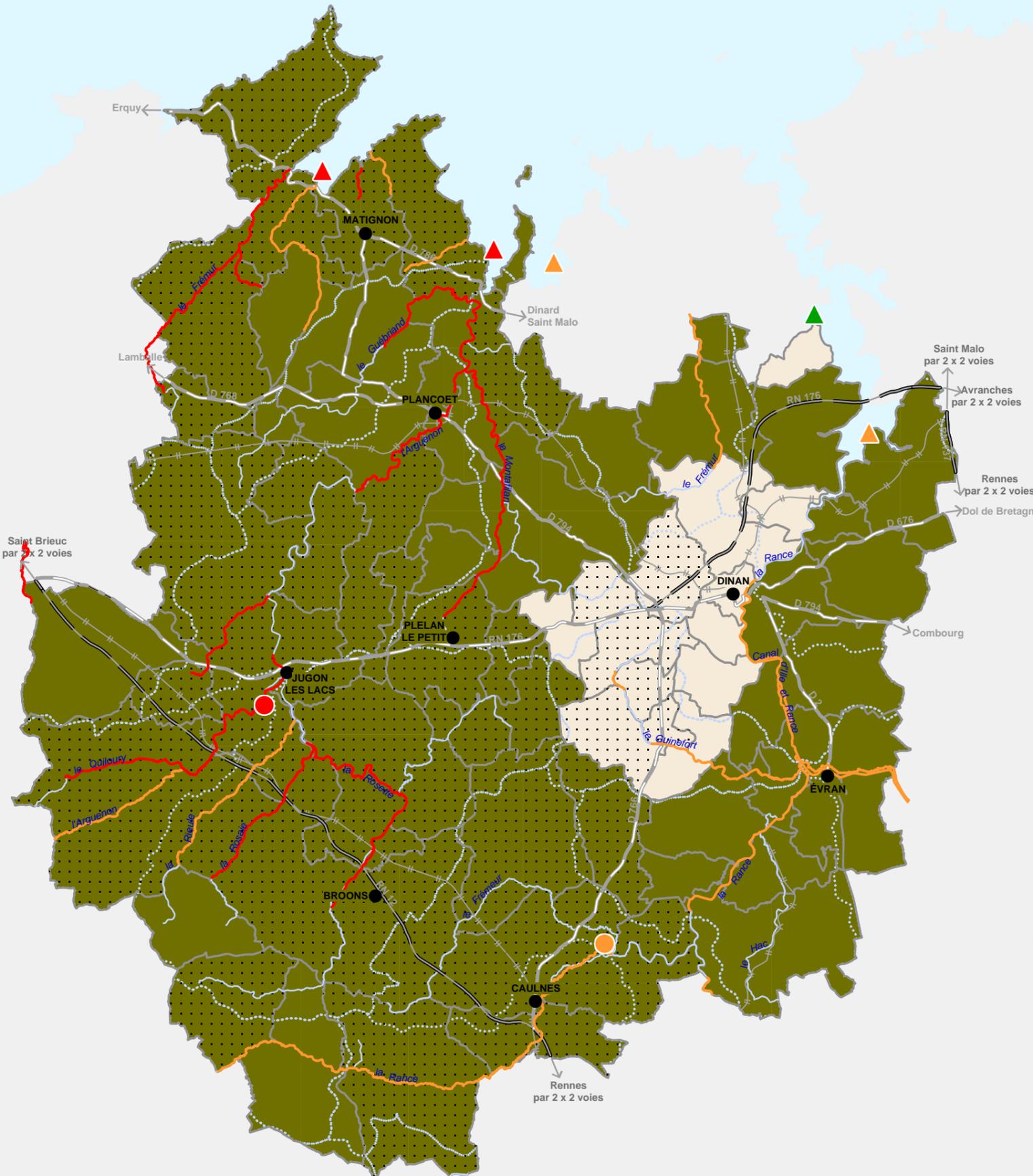
Légende du fond de plan

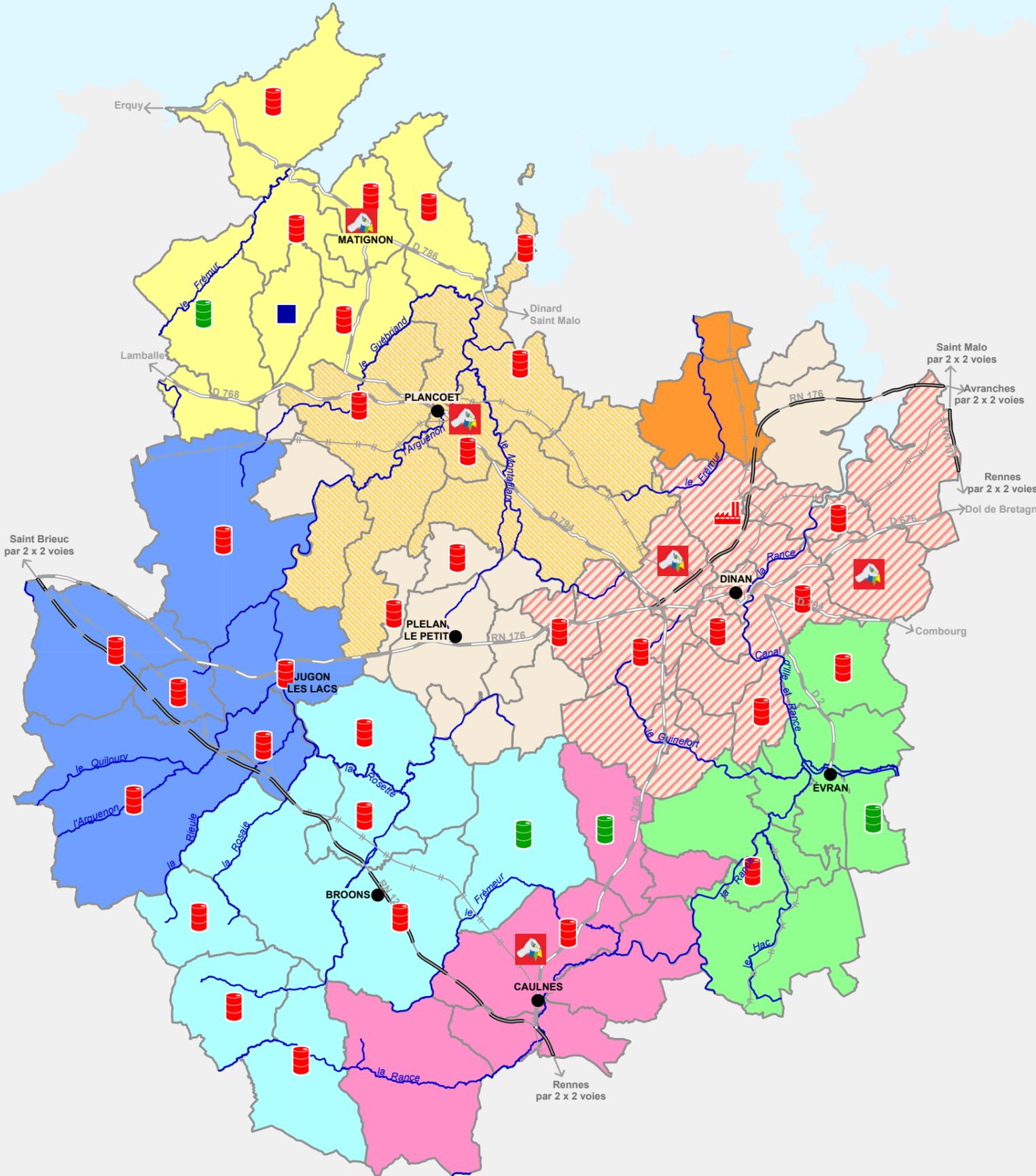
- Limite communale
- Limite des principaux bassins versants
- Cours d'eau
- Axe 2 x 2 voies
- Autre route principale
- Voie ferrée



Sources :

- Fond - BD carthage
- Agence de l'eau Loire-Bretagne
- CEVA
- DIREN
- DRIRE





INSTALLATIONS DE GESTION DES DÉCHETS

- Centre de transfert
- Centre de tri
- Centre de tri - compostage
- Centre de stockage
- Usine d'incinération des ordures ménagères sans récupération d'énergie
- Usine d'incinération des ordures ménagères avec récupération d'énergie
- Déchetterie

ANCIENNES DÉCHARGES (SITUATION AU 01-09-02)

- Décharge réhabilitée ou en cours de réhabilitation
- Décharge non réhabilitée

COLLECTE SÉLECTIVE (SITUATION AU 01-01-01)

Etablissement public de coopération intercommunale responsable de la collecte sélective

- | | |
|----------------------------|---------------------------|
| CC Arguenon Hunaudaye | CODI |
| SICTOM Ploubalay | CC du pays de Matignon |
| CC du pays d'Evran | Pas de collecte sélective |
| CC du pays de Caulnes | |
| CC du pays de Dugesclin | |
| CC Plancoët Val d'Arguenon | |

Légende du fond de plan

- Limite communale
- Cours d'eau
- Axe 2 x 2 voies
- Autre route principale



Sources :

- Fond - BD carthage
- Ademe - Observatoire régional des déchets en Bretagne